

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2021

Compte-rendu affiché le : 12 juillet 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 juillet 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2021

N° 21-07-12

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Céline BENNICI – Lydie THOLLOT à Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2021-63 – Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle "N'en jetez plus" proposé par l'Association La soupe aux étoiles, le dimanche 29 août 2021, pour un montant s'élevant à 750 € (association non assujettie à la TVA).
- Décision n° 2021-64 – Contrat de la Comédie itinérante pour le spectacle "Adélaïde et René" proposé le 1^{er} décembre 2021, pour un montant s'élevant à 1 200 € HT.
- Décision n° 2021-65 – Convention avec l'Imprimerie et l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre des Z'Estivales 2021, pour une soirée des "Petites Scènes de l'Eté" le 9 juillet 2021, et un montant s'élevant à 630 €.
- Décision n° 2021-66 – Bail commercial entre la Commune et JUMP CONSEIL pour la location des espaces 15 et 16 au Pôle des Services, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2030, moyennant un loyer annuel s'élevant à 4 488 € HT.
- Décision n° 2021-67 – Signature du marché de travaux – Lot 2 Menuiseries extérieures – dans le cadre de la réalisation d'un espace jeux fumeur au Casino Le Lion Blanc proposé par la Menuiserie PALABOST, pour un montant s'élevant à 178 000 € HT.
- Décision n° 2021-68 – Proposition de vente d'un véhicule neuf par AF TRUCKS avec reprise du Renault Master 2761ZW42 pour un montant de 3 600 € TTC.
- Décision n° 2021-69 - Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle "Caranouche" proposé par BAAM PRODUCTIONS, le samedi 19 juin 2021, pour un montant s'élevant à 1 080 € TTC.
- Décision n° 2021-70 - Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle de variété proposé par l'association APPGH, le samedi 19 juin 2021, pour un montant s'élevant à 1 000 € TTC.
- Décision n° 2021-71 – Avenant n° 1 prolongeant le bail précaire consenti à Valéry TARABON jusqu'au 31 août 2021 pour l'occupation de l'espace Grenette.
- Décision n° 2021-72 – Convention de mise à disposition gratuite au CCAS d'un appartement au 2^{ème} étage de l'immeuble Montée du Docteur Odin, pour la durée du mandat.
- Décision n° 2021-73 – Concernant Badoit :
 - Avenant n° 1 au contrat de prêt à usage prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 pour la mise à disposition gratuite du hangar dans lequel est entreposée la maquette du village provençal.
 - Avenant n° 1 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention d'occupation par Badoit d'un espace de stockage dans les anciens ateliers du bâtiment historique.
- Décision n° 2021-74 – Location de matériel d'illumination proposée par LOOM UP CONCEPT pour une tarification annuelle de 13 831.80 € HT, sur la base d'une location biennale.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/07/2021

Affichage: 12/07/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 juillet 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

